

Ecrasé par des poutres métalliques



Ecrasé par des poutres métalliques

Accident mortel dans une entreprise de construction métallique: Stéphane H. (24 ans)* est écrasé par plusieurs poutres métalliques.



* Cet exemple d'accident, pour lequel le nom de la victime et les détails ont été modifiés, se fonde sur des faits réels.

La victime

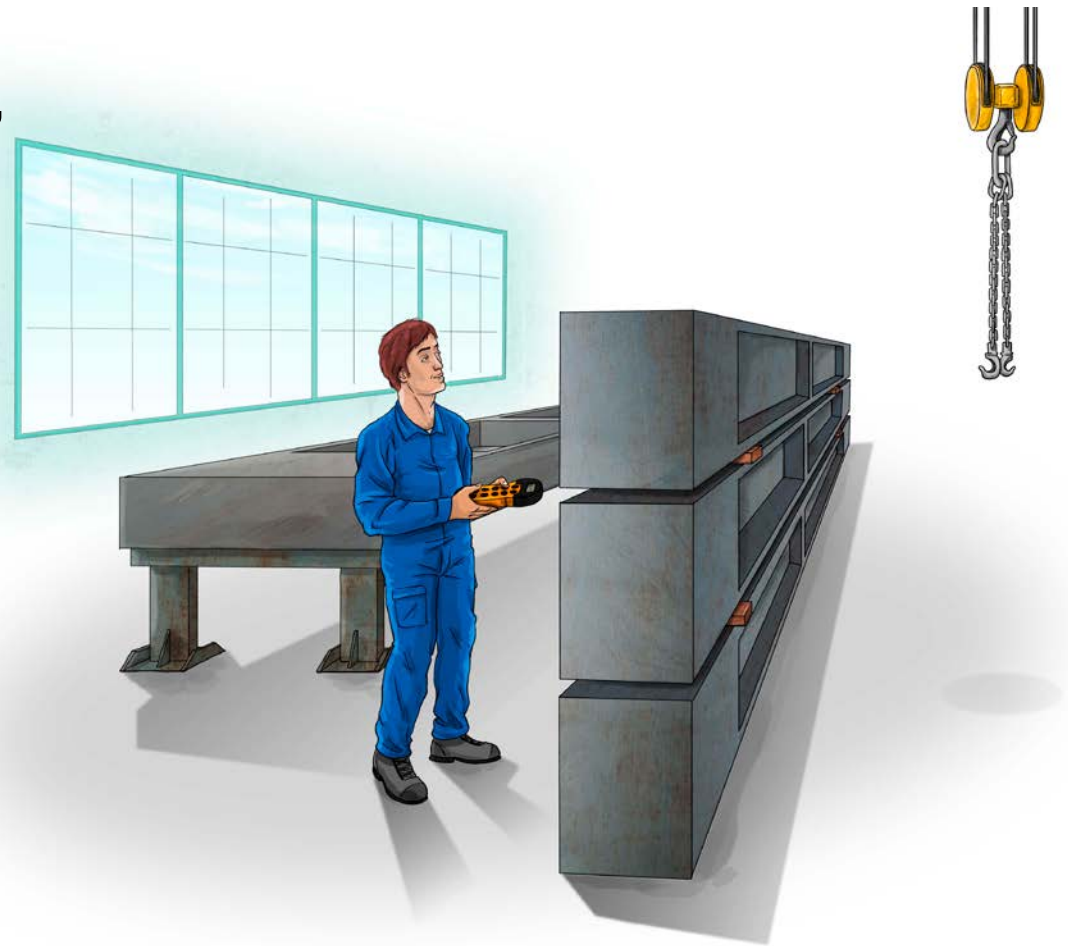


- Stéphane H., 24 ans
- Constructeur métallique qualifié
- Travaille depuis un an auprès de l'entreprise X. SA
- Relation stable avec son amie
- Veut se perfectionner et rêve de développer plus tard sa propre entreprise de construction métallique

Situation initiale

Dans l'atelier de l'entreprise X. SA, Stéphane H. effectue des opérations de soudage sur une poutre métallique posée sur des chevalets. Directement derrière lui se trouvent trois autres poutres HEB de quatre tonnes chacune empilées les unes sur les autres.

Pour déplacer la poutre qu'il a fini de souder, Stéphane H. a besoin du pont roulant.



Circonstances

Stéphane H. rapproche le chariot du pont roulant pour déplacer la poutrelle qu'il a fini de souder. C'est alors que les crochets de l'accessoire de levage font tomber la poutre supérieure de la pile située juste derrière lui. Stéphane H. est écrasé sous la charge.



Conséquences

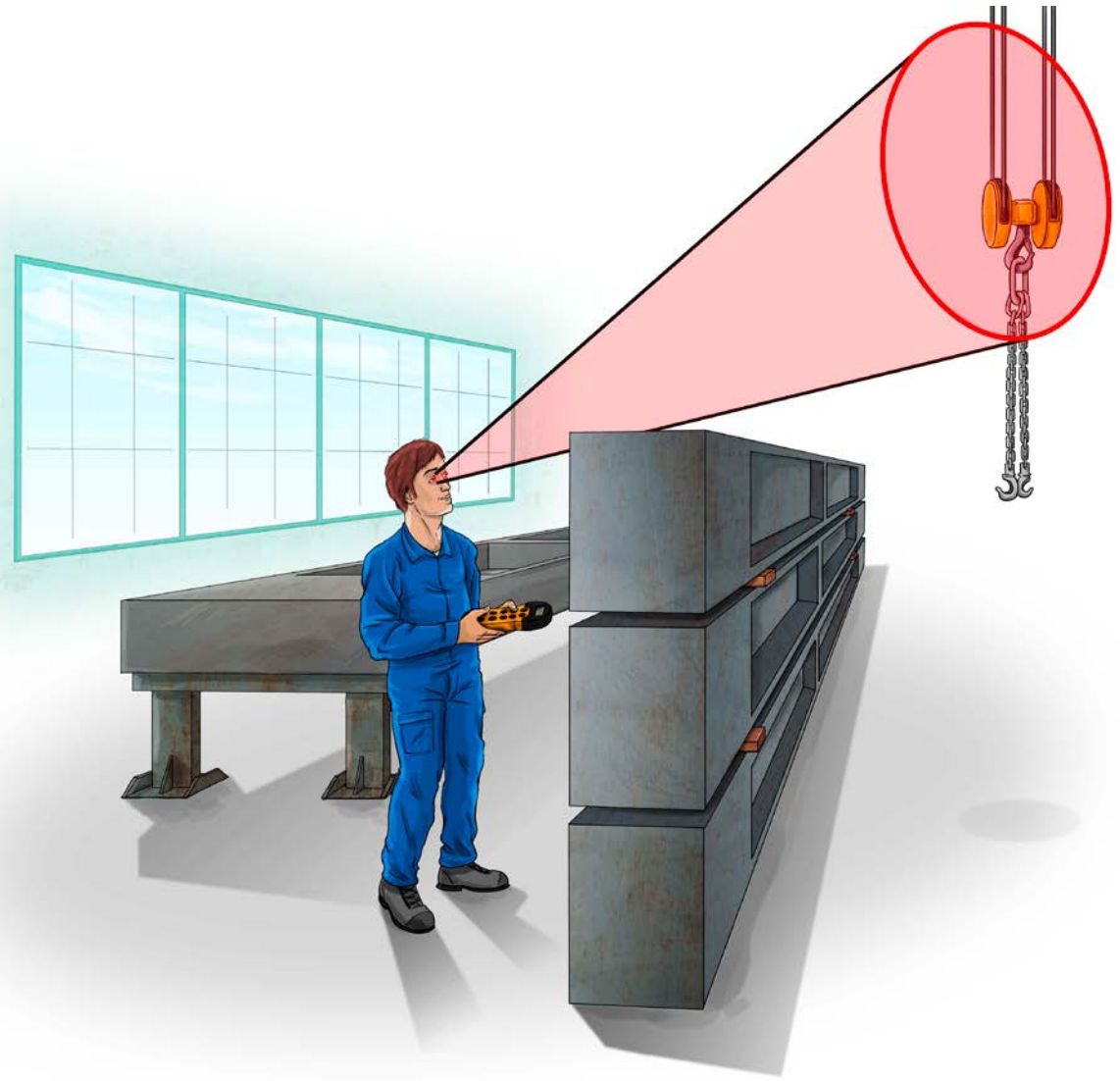
- Malgré l'aide immédiate des collègues de travail, les secouristes ne peuvent que constater le décès.
- Les collaborateurs de l'entreprise X. SA sont sous le choc. Certains ont besoin d'une aide psychologique pour gérer l'accident.
- La famille et l'amie de Stéphane H. sont traumatisés au plus haut point par ce qui s'est passé.
- Les rêves de Stéphane H. s'en vont avec lui.

Enquête d'accident de la Suva

Comment l'accident s'est-il produit?

1. Les crochets de l'accessoire de levage ne se trouvaient pas dans le champ de vision de Stéphane H. lorsqu'il a approché le chariot.

Il n'a donc pas pu contrôler leur déplacement, comme les prescriptions le lui enjoignaient.

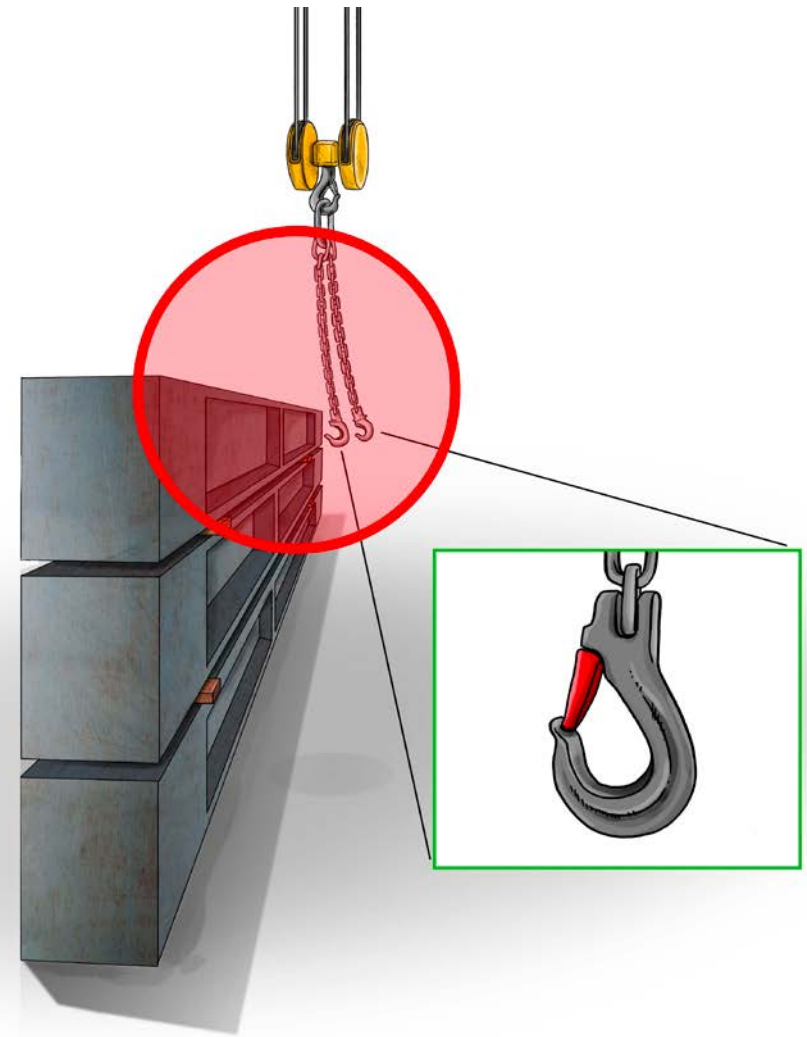


Comment l'accident s'est-il produit?

2. Les crochets de l'accessoire de levage se situaient à hauteur de la poutre HEB supérieure. C'est ainsi qu'ils l'ont fait tomber.

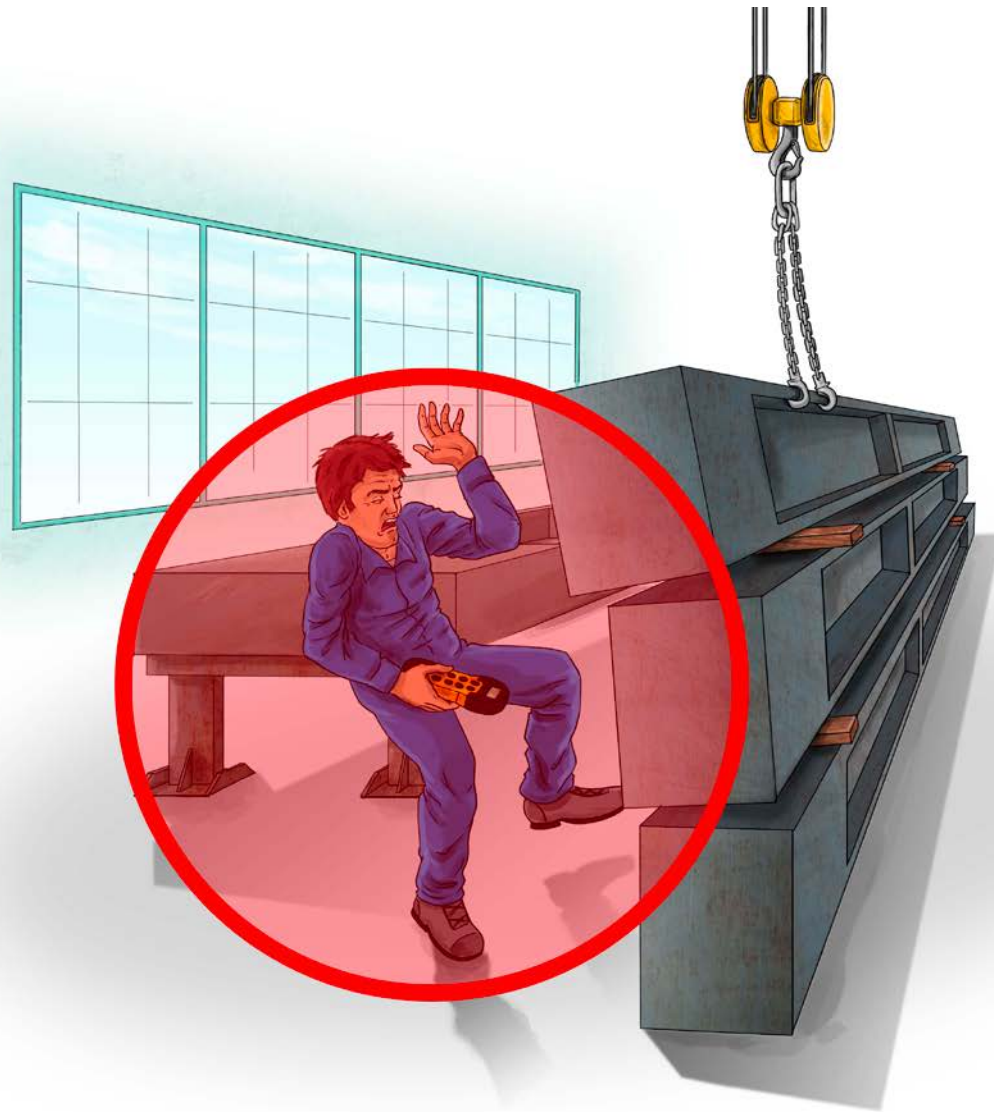
Un tel cas n'est pas acceptable. Lors des transports à vide, les accessoires de levage doivent être déplacés à une hauteur suffisante, et les crochets doivent être suspendus à l'anneau d'accrochage afin d'éviter toute collision.

Les linguets de sécurité faisaient également défaut.



Comment l'accident s'est-il produit?

3. Le constructeur métallique se tenait juste à côté de la pile de poutres lorsque celle-ci s'est renversée.



Résumé des causes de l'accident

- Les crochets de l'accessoire de levage sont si bas que Stéphane H. ne peut pas les observer lors de leur déplacement.
- Les crochets de l'accessoire de levage se trouvent à hauteur de la poutre supérieure de la pile lorsque le chariot se déplace.
- Les linguets de sécurité font défaut.
- Stéphane H. se tient dans la zone dangereuse de la pile de poutres lorsque celle-ci se renverse.

Règles vitales

Règles vitales: STOP en cas de danger!



Dépliant [84061.f](#) pour
les collaborateurs



Support pédagogique
[88826.f](#) pour les supérieurs

Sept règles vitales pour la branche de la construction métallique

1. Prévenir les chutes.
2. Contrôler les échafaudages.
3. Vérifier la résistance de la couverture.
4. Déplacer correctement les charges.
> Règle enfreinte dans le cas présent!

La tolérance zéro est de mise en ce qui concerne le respect des règles de sécurité préconisées. En cas de non-respect, il faut dire STOP, interrompre les travaux et procéder à la mise en œuvre ou au rétablissement des conditions de sécurité requises avant de reprendre le travail.

4. Nous respectons les prescriptions d'élingage des charges et d'utilisation des grues industrielles.



Travailleur: Je n'élingue pas de charge et je n'utilise pas de grue industrielle sans la formation requise.

Supérieur: Je confie l'utilisation des grues industrielles aux personnes formées à cet effet. J'instruis les collaborateurs chargés de l'élingage.

Sept règles vitales pour la branche de la construction métallique

5. Déplacer correctement les panneaux vitrés.
6. Se protéger contre les fumées de soudage.
7. Se protéger contre l'amiante.

L'employeur et les supérieurs sont tenus d'instruire les collaborateurs sur la façon de travailler en toute sécurité et de contrôler et de faire appliquer le respect des prescriptions et des règles de sécurité.
Qu'en est-il dans votre entreprise?

Annexes

Informations pour les intervenants

Informations thématiques

- www.suva.ch/grues
- Ponts roulants, feuillet technique, [réf. Suva 66120.f](#)
- Liste de contrôle Ponts roulants, [réf. Suva 67159.f](#)

Bases légales

- Information et instruction des travailleurs: [art. 6 OPA](#)
- Obligations du travailleur: [art. 11 OPA](#)
- Les systèmes de préhension des charges et les moyens de suspension doivent être adaptés à chaque transport et être en parfait état de service.
[Art. 6 chiffre 2 de l'ordonnance sur les grues](#)

Informations complémentaires

Axes prioritaires en matière de prévention

Règles vitales

Autres exemples d'accidents

Suva
Sécurité au travail
Case postale, 6001 Lausanne

Renseignements
Tél. 021 310 80 40

Edition: août 2014

